

4.4 Production de déchets dans le commerce

En 2016, les établissements de 20 salariés ou plus du commerce (hors commerce et réparation d'automobiles et de motocycles) génèrent 4,5 millions de tonnes de **déchets non dangereux non minéraux**, soit 5 % des déchets de ce type produits en France (*figure 1*). C'est 6 % de plus qu'en 2012. Le commerce de détail produit deux tiers de ces déchets : 3,0 millions de tonnes, soit 15 % de plus qu'en 2012. Les hypermarchés et les supermarchés en concentrent à eux seuls 48 %.

Les trois quarts des déchets sont **triés** ou collectés sélectivement. Il s'agit majoritairement de papier et de carton (dont 84 % d'emballages) et de déchets organiques : ils représentent à eux deux 57 % de l'ensemble des déchets triés. En 2016, le commerce produit 23 % des déchets de papier et de carton générés par l'ensemble de l'économie en France.

Le tri favorise la valorisation des déchets, c'est-à-dire leur réutilisation tels quels ou après transformation ou, plus rarement, leur utilisation pour produire de l'énergie. Ainsi, 70 % des **déchets banals** triés sont valorisés et seulement 3 % ne le sont pas (*figure 2*). Le reste est envoyé dans des centres de tri : une partie pourra être valorisée ultérieurement tandis que les autres seront détruits ou stockés. A contrario, seulement 33 % des déchets dits « **en mélange** » sont valorisés. Les **déchets organiques** sont, quant à eux, valorisés à plus de 65 %. Il s'agit principalement d'une valorisation de leur matière (32 %), notamment pour la production de matière fertilisante.

La part des déchets non minéraux non dangereux du commerce valorisés est quasi stable entre 2012 et 2016. Les déchets en mélange sont toujours moins valorisés que les déchets triés. En revanche, en quatre ans, leur taux de valorisation a doublé : 33 % en 2016 contre 17 % en 2012 (*figure 3*). Sur la même période, la part des déchets triés valorisés diminue : 69 % en 2016 contre 73 % en 2012. Cette diminution concerne presque tous les types

de déchets. En 2016, les déchets de métaux restent les plus valorisés (82 %), devant ceux de papier et carton (72 %), de bois et organiques (65 %).

Les établissements d'Île-de-France produisent 21 % des déchets non minéraux du commerce (961 000 tonnes) (*figure 4*). Ce sont eux qui produisent le plus de déchets et qui les valorisent le moins (54 %). En revanche, rapportée au nombre de salariés employés en équivalent temps plein (ETP), c'est dans cette région que la quantité de déchets produits est la plus faible : 2,8 tonnes pour un salarié employé (en ETP), soit presque une tonne de moins que la moyenne métropolitaine hors Corse.

De plus en plus d'établissements commerciaux considèrent la gestion des déchets principalement comme une préoccupation environnementale : 56 % en 2016 contre 49 % en 2012. Par ailleurs, 15 % y voient un enjeu économique, 11 % un moyen de rationaliser le fonctionnement des services tandis que 18 % la ressentent surtout comme une contrainte. La gestion des déchets est perçue différemment selon la taille de l'établissement. Elle constitue principalement une contrainte pour 21 % des établissements de 20 à 49 salariés contre 5 % pour ceux de 500 salariés ou plus. La quasi-totalité des établissements de 50 salariés ou plus a mis en place une organisation de la gestion des déchets. Comme en 2012, réduire les emballages reçus est considéré par la majorité des établissements comme une action prioritaire (60 % des établissements), derrière le développement du tri sélectif (54 %), la recherche de nouvelles filières de recyclage (33 %) et la réduction des chutes, pertes et rebuts (21 %). La plupart des établissements vendant des produits alimentaires luttent contre le gaspillage alimentaire : 87 % d'entre eux ont adopté des mesures telles que le don aux associations de produits invendus ou les ventes promotionnelles en limite de péremption. ■

Définitions

Déchets, déchets non dangereux non minéraux, déchets triés, déchets banals, déchets en mélange, déchets organiques : voir annexe *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les trois quarts des déchets du commerce sont triés », *Insee Première* n° 1744, avril 2019.
- « En 2012, plus de 70 % des déchets triés du commerce sont valorisés », *Insee Focus* n° 15, janvier 2015.

Production de déchets dans le commerce 4.4

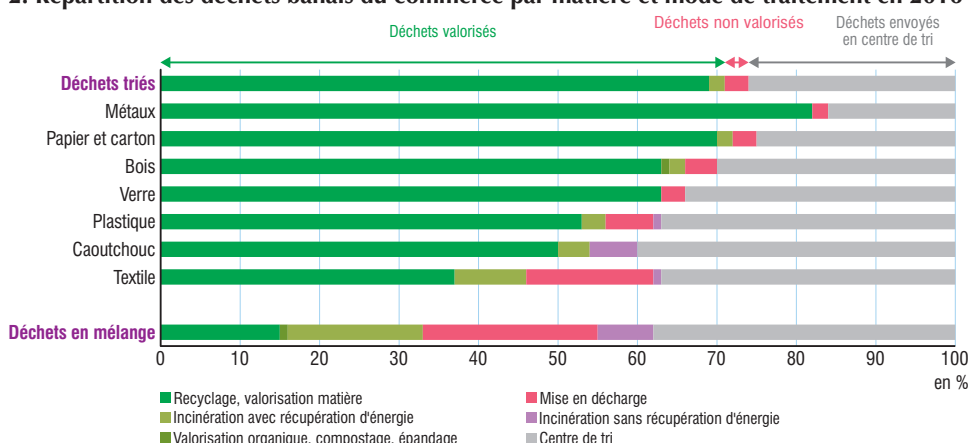
1. Répartition des déchets non dangereux non minéraux du commerce par type en 2016

	Commerce de détail		Commerce de gros		Ensemble	
	(en milliers de tonnes)	(en %)	(en milliers de tonnes)	(en %)	(en milliers de tonnes)	(en %)
Déchets triés	2 220	73	1 172	80	3 392	75
Papier et carton	1 239	41	442	30	1 680	37
Organiques	580	19	340	23	920	20
Bois	220	7	117	8	337	7
Plastique	98	3	66	4	163	4
Métaux	53	2	160	11	213	5
Déchets ponctuels	17	1	14	1	31	1
Verre	6	0	27	2	34	1
Textile	2	0	1	0	3	0
Caoutchouc	6	0	5	0	10	0
Déchets en mélange	807	27	300	20	1 107	25
Ensemble des déchets non minéraux	3 027	100	1 472	100	4 499	100

Champ : établissements du commerce (hors commerce automobile) de 20 salariés ou plus.

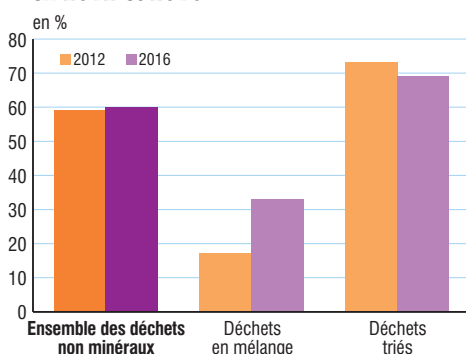
Source : Insee, enquête sur la production de déchets non dangereux dans le commerce 2016.

2. Répartition des déchets banals du commerce par matière et mode de traitement en 2016



Lecture : 33 % des déchets en mélange sont valorisés (15 % sont recyclés ou valorisés pour leur matière, 1 % sont valorisés de façon organique, par compostage ou épandage et 17 % sont incinérés avec récupération d'énergie). 29 % des déchets en mélange ne sont pas valorisés (22 % sont mis en décharge et 7 % sont incinérés). Enfin, les 38 % restants sont envoyés en centre de tri. Champ : établissements du commerce (hors commerce automobile) de 20 salariés ou plus. Source : Insee, enquête sur la production de déchets non dangereux dans le commerce 2016.

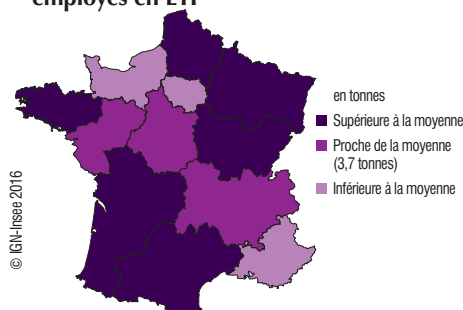
3. Valorisation des déchets non dangereux non minéraux du commerce par type en 2012 et 2016



Champ : établissements commerciaux (hors commerce automobile) de 20 salariés ou plus.

Source : Insee, enquêtes sur la production de déchets non dangereux dans le commerce 2012 et 2016.

4. Quantité de déchets non dangereux non minéraux produits par le commerce en 2016 rapportée au nombre de salariés employés en ETP



Note : les résultats ne sont pas représentatifs pour la Corse et les DOM en raison d'une taille d'échantillon trop faible. Lecture : en 2016, les établissements commerciaux d'Île-de-France font partie de ceux qui produisent le moins de déchets au regard du nombre de salariés qu'ils emploient (en ETP). Champ : établissements du commerce (hors commerce automobile) de 20 salariés ou plus, France métropolitaine hors Corse. Source : Insee, enquête sur la production de déchets non dangereux dans le commerce 2016, Clap 2015.